

**ÉTATS-UNIS**

**Temps de mettre fin au vide juridique**

*Index AI : AMR 51/104/2003*

*ÉFAI*

Vendredi 18 juillet 2003

**FLASH**

La possibilité de voir l'administration américaine suspendre les poursuites judiciaires engagées à l'encontre de ressortissants britanniques détenus à Guantánamo Bay soulève plus de questions qu'elle n'en résout, a déclaré Amnesty International ce vendredi 18 juillet 2003, en renouvelant son opposition absolue à toute proposition américaine de jugement par des commissions militaires.

« *Suspendre toutes poursuites judiciaires à l'encontre de personnes dont les droits ont été arbitrairement suspendus depuis plus d'un an équivaudrait à maintenir un vide juridique* », a déclaré Amnesty International.

Le 3 juillet 2003, le Pentagone a annoncé que le président Bush avait cité les noms de six ressortissants étrangers – actuellement détenus par les États-Unis – comme étant les premiers à tomber sous le coup de l'ordre militaire signé par lui en novembre 2001, lequel prévoit la détention pour une durée indéterminée, sans inculpation ni jugement, de personnes soupçonnées d'avoir des liens avec le « *terrorisme international* » ou leur jugement par des commissions militaires. Ces organes exécutifs auront le pouvoir de prononcer des condamnations à mort, sans droit d'appel devant un autre tribunal. Il s'est avéré que deux des prisonniers dont les noms avaient été cités, Moazzam Begg et Feroz Abbasi, étaient des ressortissants britanniques, ce qui a suscité une vague d'inquiétude dans le Royaume-Uni.

Aucune inculpation n'a encore été signifiée aux six détenus et les commissions militaires n'ont pas été nommées.

« *Nous appelons le gouvernement des États-Unis à ne pas simplement suspendre son projet de commissions militaires mais à écarter définitivement tout procès inéquitable de ce genre*, a déclaré Amnesty International. *Nous insistons sur le fait que l'usage de telles procédures devrait être exclu, pas seulement pour les ressortissants britanniques mais également pour les centaines de ressortissants étrangers détenus à*

*Guantánamo Bay, sur la base aérienne de Bagram et dans différents lieux à travers le monde tenus secrets par les États-Unis.* »

Amnesty International a renouvelé son appel en faveur du droit de toutes les personnes détenues par les États-Unis à consulter un avocat et à contester la légalité de leur détention devant une cour de justice. Si elles sont soupçonnées d'être responsables de délits, ces personnes doivent être inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugées dans un délai raisonnable, lors de procès répondant aux normes internationales d'équité et excluant la peine de mort, ou alors remises en liberté.

Hier, le président Bush a déclaré, en parlant des détenus de Guantánamo Bay : « *la seule chose dont je suis sûr, c'est que ce sont de mauvaises gens.* »

« *En laissant éclater une fois encore son mépris flagrant pour la présomption d'innocence, le président Bush a démontré pourquoi justice ne sera pas rendue ou ne donnera pas l'impression d'avoir été rendue si les commissions militaires se mettent en place et procèdent aux jugements* », a souligné Amnesty International, attirant l'attention sur le fait que l'exécutif, avec à sa tête le président Bush, contrôlait totalement les commissions et rendrait la décision finale à propos de tout verdict qui serait prononcé, y compris concernant la vie ou la mort de tout accusé qui serait condamné.

« *Il est temps de mettre un terme à ce vide juridique et temps pour les États-Unis de reconnaître que l'ordre militaire de novembre 2001 était une erreur*, a poursuivi Amnesty International. *Une adhésion totale au droit international et au respect des normes relatives aux droits humains fondamentaux serait un meilleur garant de la sécurité internationale* » ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**